



CESER Bourgogne Franche-Comté - Séance plénière du 26 mars 2019 à Dijon
Rapport 3.2 : Mesures pour le pouvoir d'achat : aides régionales complémentaires pour les demandeurs d'emploi

Déclaration de Pierrette BARDEY pour la CGT

Nous ne pouvons que soutenir une telle démarche.

En effet la CGT porte, depuis très longtemps dans cette instance, et partout où il est question de formation et d'emploi, que l'accès à la formation des demandeurs d'emploi mais de tous aussi, passe par la possibilité matérielle d'y accéder : déplacements, restauration, voire hébergement, éventuellement garde d'enfants ... et cela dès le premier jour de la formation, parce que nombre de personnes ne peuvent pas faire l'avance des frais engendrés, même s'ils peuvent paraître minimes, et encore moins les assumer totalement. Parce que, pour une partie de la population bouguigno-franc-comtoise, les moyens pour vivre tiennent à quelques euros par mois, parfois moins.

La faiblesse des rémunérations prévues légalement est indigne de notre pays et des moyens qui existent.

Nous rappelons aussi à cette occasion l'importance d'avoir un dispositif de formation qui assure des prestations de restauration et d'hébergement comme l'AFPA le fait, le faisait. Etat et Conseil régional auraient tort de se priver de ses compétences, bien évidemment celles en matière de formation vers l'emploi et de certifications, mais aussi celles en matière d'accueil des stagiaires de la formation professionnelle. La motion du collège 2 sur l'Afpa lors de la dernière plénière est d'une brûlante actualité.

La CGT votera l'avis.